



Rapport n° 10	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 7 juin 2016		Chapitre : Article :

INDEMNITE DE CONSEIL AU PAYEUR DEPARTEMENTAL

Depuis 1991, le Service Départemental d'Incendie et de Secours attribue au Payeur départemental l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 12 juillet 1990 du ministère de l'économie, des finances et du budget.

Cette indemnité qui fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration est acquise pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante mais doit être renouvelée à l'occasion de tout changement de comptable.

Madame MERIOT Nathalie a été nommée Payeur départemental de l'Aisne à compter du 16 décembre 2015. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération.

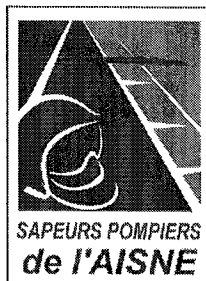
Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n° 10 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Madame MERIOT Nathalie, Payeur Départemental de l'Aisne, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 12 juillet 1990 à compter du 16 décembre 2015, date de sa nomination.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n° 10	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 7 juin 2016		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 17
Votants : 17

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le
2 2 JUIN 2016

Le 7 juin 2016 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne.

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
~~M. le Lt Colonel Philippe BARDON, sapeur pompier professionnel officier~~
~~M. l'Adjudant chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs professionnels non officiers~~
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs pompiers volontaires non officiers~~

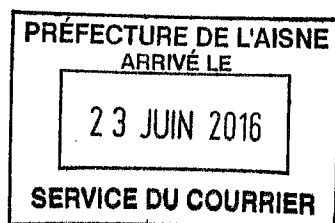
Excusé(s) : Mme Monique BRY, MM. Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM
Lt-Colonel Philippe BARDON, Lieutenant Denis COUTANT

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

INDEMNITE DE CONSEIL AU PAYEUR DEPARTEMENTAL

Vu le rapport n° 10 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à Madame MERIOT Nathalie, Payeur Départemental de l'Aisne, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 12 juillet 1990 à compter du 16 décembre 2015, date de sa nomination.



Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX